

## **Face aux impacts de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement soutient les travailleurs et les entreprises !**

Bonjour à toutes et à tous,

A nouveau, j'espère que ce message vous trouvera vous-même et vos proches en bonne santé. Chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles et c'est avec anxiété que nous attendons les chiffres quotidiens d'évolution de la propagation du virus.

Je tiens une nouvelle fois à remercier l'engagement de nos personnels soignants, en première ligne, de nos forces de l'ordre, qui font respecter les règles du confinement, de l'ensemble des salariés continuant à œuvrer pour le pays, sur leur lieu de travail en respectant les règles de sécurité sanitaire ou en télétravail.

Plus largement, je tiens à remercier l'ensemble des Françaises et des Français qui respectent, ils sont nombreux, les règles du confinement. C'est tous ensemble, en solidaires et non en solitaires, que nous réussirons à ralentir puis à stopper la propagation du COVID-19. Limiter nos sorties au strict nécessaire, c'est diminuer fortement le risque de contamination, pour nous et pour les autres. Respecter les gestes barrières, à savoir un lavage fréquent et consciencieux des mains, c'est se protéger et protéger ses compatriotes.

Je veux ici préciser qu'à aucun moment l'économie n'a, dans nos esprits, pris le pas sur les vies humaines. La priorité du Gouvernement et de la majorité parlementaire est avant tout de limiter la propagation du virus pour permettre à nos soignants de faire face à l'afflux de malades. Rien ne compte plus que la vie des Françaises et des Français.

Toutefois, avec la crise sanitaire, c'est aussi l'activité économique du pays qui est lourdement affectée par le confinement de la population. A cet égard, le Parlement a adopté diverses mesures que je vous ai présentées en début de semaine. Mercredi, le conseil des ministres a adopté une série d'ordonnances d'une ampleur inédite depuis 1958. Au nombre de 25, elles comportent des mesures visant à aider les travailleurs en les préservant de la précarité (suppression du délai de carence, prolongation des droits chômage et des minimums sociaux, prolongation de la trêve hivernale) et à préserver les entreprises (chômage partiel, report de cotisations et de charges, prime de 1500 € pour les petites entreprises grâce au fonds de solidarité). Quoi qu'il en coûte, nous continuerons à adopter des mesures pour que dans la France endeuillée par la maladie la précarité ne prenne pas racine.

Vous trouverez sur mon site, à l'adresse suivante : <https://www.thierrymichels.fr/index.php/covid-19/faq-covid-19> un ensemble de documents actualisés précisant et détaillant les mesures prises par le Gouvernement. La République en Marche a également mis en place une foire aux questions interactive très fournie, à l'adresse suivante : <https://en-marche.helprace.com/>.

A nouveau, mon équipe et moi-même nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter des réponses. N'hésitez pas à m'écrire par courriel à l'adresse [thierry.michels@assemblee-nationale.fr](mailto:thierry.michels@assemblee-nationale.fr). Nous sommes pleinement mobilisés en cette période difficile pour notre pays.

Je vous invite à poursuivre le respect des règles du confinement. Plus qu'à aucun autre moment, la responsabilité est partagée. A la responsabilité de l'Etat, et les mesures prises en attestent, s'ajoute la responsabilité individuelle. A chacune et chacun d'entre vous, si vous en avez la possibilité, s'il vous plaît, restez chez vous.

Bon courage à toutes et à tous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Michels', with a horizontal line underneath the name.